

L'avocate Menya Arab ne défend-elle que des accusés arabo-musulmans ?

écrit par Maxime | 29 mai 2023





Selon son avocate Me Menya Arab Tirgrine, «Ali El Haddad Asufi n'avait pas connaissance de l'appartenance de son ami à l'Etat islamique». Dessin Valentin Pasquier pour Le Parisien

L'avocate Menya Arab ne défend-elle que des Arabes et des musulmans ?

C'est la question qu'on peut se poser au vu de sa médiatisation dans des affaires de drogue ou de terrorisme où elle prend la défense d'un individu portant un nom arabe.

A moins que personne d'autre ne veuille d'elle, et qu'elle se soit fait une petite réputation dans ce milieu ?

Sur Twitter, Madame Arab manifeste de la colère, de l'indignation, si elle tient vraiment le compte à son nom.

L'avocat des parties civiles du procès de l'attentat du 13 novembre est invité à se taire.

Me Jean Reinhart, avocat de parties civiles, aurait eu le tort de ne pas porter Abdeslam dans son coeur, de ne pas le

trouver sincère...

← **Menya ARAB-TIGRINE**
7 Tweets



Menya ARAB-TIGRINE
@MeArabtigrine

📅 A rejoint Twitter en décembre 2021

8 abonnements 162 abonnés

Tweets Réponses Médias J'aime

Menya ARAB-TIGRINE @MeArabtigrine · 30 juin 2022 ..
Farid Kharkhach en centre de rétention c'est vraiment pas beau !
1 4 17

Menya ARAB-TIGRINE @MeArabtigrine · 27 juin 2022 ..
Mais silence enfin !

Aurélie Sarrot @aureliesarrot · 27 juin 2022
#13novembre
Me Jean Reinhart, avocat de parties civiles : "Les dernières paroles de M. #Abdeslam qui sont dans la continuité de la plaidoirie indécente de ses avocats nous paraissent tout à fait classiques. Je préfère retenir les paroles plus sincères d'autres accusés."
[Afficher cette discussion](#)

C'en est trop pour Arab-Tigrine qui veut le faire taire, nous faire taire et lance un cri féroce : « **Mais silence, enfin !** »

Incroyable mais vrai. Et de poursuivre en plaignant non pas les victimes, mais le condamné pour association de malfaiteurs Farid Kharkhach.

Le malheureux se trouvait « en centre de rétention », et

maître Tigrine trouve que « c'est vraiment pas beau ! ».

Snif, je pleure. Je veux bien croire que certains avocats soient obligés de défendre des cas qui ne les inspirent pas, bien obligés de gagner leur vie, d'assurer peut-être l'aide juridictionnelle sans avoir le choix.

Mais là, l'intéressée utilise les réseaux sociaux donc à titre personnel, verse des torrents de larmes pour ces sympathiques messieurs venus d'ailleurs qui subissent un tel procès...

En tous cas, Maître Arab se fait un nom depuis ce procès et elle est bien partie pour être la Dupont-moretti de demain...

Avoir participé à la défense des accusés de terrorisme du 13 novembre lui fait une jolie carte de visite auprès d'une certaine population.

Elle est aussi goûtée de la gentille gente droguiste.

Avocate d'Ali Bouchareb dans l'affaire « Air cocaïne » en 2021...

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2021/06/25/les-pilotes-se-sont-fait-bananer-un-acteur-cle-du-dossier-air-cocaine-change-de-version>

Elle a droit de cité chez Mediapart donc c'est forcément quelqu'un de bien.

<https://www.mediapart.fr/journal/france/141221/proces-du-13-novembre-l-impossible-defense>

Le procès du 13 novembre devait être l'occasion en or pour elle de défendre l'islam.

« Rangez les religions au placard et jugez ! »

Me Menya Arab-Tigrine enchaîne, et se désole qu'Ali El

Haddad Asufi soit ici, « sali » par le mot « terroriste ». Elle compare l'immense salle d'audience à « une boîte à cauchemars ». Entame une plaidoirie idéologique. « Nous partons d'une croyance pour arriver à un crime, religion et droit. Vous ne maîtrisez pas le mouvement », dit-elle à la cour. « C'est quoi la radicalisation ? C'est qui ? C'est où ? C'est quand ? » Et elle s'insurge que son client soit dans le box, « à la place d'Ibrahim El Bakraoui ». L'un de ces logisticiens en chef des attentats du 13-Novembre est mort en kamikaze le 22 mars 2016, lors des attentats de Bruxelles. Il était l'ami d'Ali El Haddad Asufi. Un ami multi-délinquant, qui est devenu islamiste radical, et a fini par « sacrifier » El Haddad Asufi, plaide l'avocate, en le mêlant à son insu à cette cellule terroriste.

*Elle prétend que son client ne savait rien de cette cellule, et qu'il n'a pas perçu l'embrigadement d'Ibrahim El Bakraoui, passé des braquages au terrorisme de masse. Elle fait un parallèle : « on ne part pas du principe qu'un homme en soutane avec une croix est un pédophile parce qu'il y en a, **c'est pareil pour nous !** » Ce n'est donc pas parce qu'il y a eu des musulmans radicalisés qui ont prêté allégeance à Daech qu'Ali El Haddad Asufi a pu se douter que son ami musulman allait devenir terroriste, en somme. « Rangez les religions au placard, et jugez ! », conclut-elle.*

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/proces-13-novembre-jour-142-pour-juger-il-faudra-aussi-vous-mettre-a-la-hauteur-de-l-accuse-3342100>

L'avocate aurait pris un peu trop à coeur cette cause, ce qui avait obligé le président de la Cour d'assises et un avocat général à l'interrompre alors qu'elle s'en prenait à une enquête...

<https://www.ouest-france.fr/faits-divers/attentats-paris/proces/au-proces-des-attentats-du-13-novembre-les-debats-se-crispent-47061c4a-5437-11ec-a081-b231ae9c4400>

Basée à Paris, l'avocate plaide dans toute la France... Elle est accourue par exemple dans l'affaire des « collecteurs », à Marseille, où il y en aurait eu pour 70 millions d'euros de trafic de drogue.

<https://www.laprovence.com/article/faits-divers-justice/5719993/gang-des-collecteurs-des-billets-comme-sil-en-pleuvait.html>

*« Si le système de blanchiment a fonctionné, c'est parce qu'il était fondé sur la « confiance ». Singulière confiance, quand on sait que les trafics de stupés sont hérissés de plus de règlements de comptes entre bandes rivales que de recours à ladite confiance... Mais cette fois, cela fonctionnait, avec le système dit de « l'hawala », système traditionnel de compensation d'argent, inventé par les Chinois pour les circuits du marché de la soie, mais qui marche toujours et qui a l'avantage pour des trafiquants de ne laisser aucune trace bancaire... Seule frustration : on n'a pas pu déterminer la destination finale des fonds, même si **Sallam Chaabani** est fortement suspecté d'être, comme dit la présidente, « celui qui tient les comptes et donne les instructions » .*

Pas de « cépaçalislam » en perspective pour cette affaire en 2019, mais un Arabe mis en cause...

Encore de la cocaïne saupoudrée de violences dans une affaire de mars 2023 en Loire-Atlantique cette fois-ci.

https://actu.fr/pays-de-la-loire/saint-nazaire_44184/loire-atlantique-un-pere-de-famille-tabasse-apres-avoir-appelle-la-police-deux-freres-juges_57834594.html

N° greffe	Audiences	Personnes concernées	Ministère Public
21/0002 <u>JIRS</u>	mercredi 15 juin 2022 à 9 H 30, jeudi 16 juin 2022 à 9 H 30, vendredi 17 juin 2022 à 9 H 30, lundi 20 juin 2022 à 9 H 30, mardi 21 juin 2022 à 9 H 30, mercredi 22 juin 2022 à 9 H 30, jeudi 23 juin 2022 à 9 H 30 et vendredi 24 juin 2022 à 9 H 30	<p>1/ _____, Contrôle judiciaire Assisté par Me Florence VINCENT</p> <p>PARTICIPATION A UNE ASSOCIATION DE MALFAITEURS EN VUE DE LA PREPARATION D'UN CRIME, DETENTION NON AUTORISEE EN REUNION DE MATERIEL DE GUERRE, ARME, MUNITION OU DE LEURS ELEMENTS DE CATEGORIE A, DETENTION NON AUTORISEE EN REUNION D'ARME, MUNITION OU DE LEURS ELEMENTS DE CATEGORIE B, RECEL EN BANDE ORGANISEE DE BIEN PROVENANT D'UN VOL et RECEL DE BIEN PROVENANT D'UN VOL.</p> <p>2/ _____, Contrôle judiciaire Assisté par Me Ménya ARAB-TIGRINE</p> <p>TENTATIVE DE VOL EN BANDE ORGANISEE AVEC ARME, TENTATIVE DE MEURTRE EN BANDE ORGANISEE, DESTRUCTION EN BANDE ORGANISEE DU BIEN D'AUTRUI PAR UN MOYEN DANGEREUX POUR LES PERSONNES, RECEL EN BANDE ORGANISEE DE BIEN PROVENANT D'UN VOL, DETENTION, EN BANDE ORGANISEE, DE SUBSTANCE OU PRODUIT INCENDIAIRE OU EXPLOSIF OU D'ELEMENTS COMPOSANT UN ENGIN INCENDIAIRE OU EXPLOSIF POUR PREPARER UNE DESTRUCTION,.....</p>	M. MAZAUD

En 2022 elle plaide pour défendre l'accusé dans un dossier de bande organisée avec armes auprès de la Cour d'assises du Rhône.

Dans ces deux dernières affaires, le nom de l'accusé n'a pas été révélé mais c'est toujours peu ou prou le même genre d'affaires finalement.

Dernièrement, c'est auprès du Tribunal correctionnel d'Angoulême que Maître Tigrine-Arab défend la gentille brebis Kemel Boukoffa dans une affaire de drogue où elle annonce sur le champ faire appel de la condamnation : « alors que son client était déjà en route vers la maison d'arrêt, Menya Arab Tigrine, son avocate, a immédiatement fait appel de la décision, elle qui considère, et qui l'a développé dans sa plaidoirie, que son client n'est pas le *« grand chef du réseau »*. C'est *« le seul qui a reconnu le trafic de stupéfiants »* dans son volet cannabis, mais c'est aussi celui *« que tout le monde a balancé »*, qui a été photographié partout. *« Cela ne colle pas avec une tête de réseau. Une tête de réseau ne livre pas quinze grammes d'héroïne, »* a-t-elle appuyé, avec l'impression que son client était la seule cible de ce dossier. Lui qui s'est rangé et qui élève aujourd'hui ses trois enfants, a-t-elle voulu persuader ».

<https://www.charentelibre.fr/societe/justice/huit-ans-pour-la-tete-de-reseau-bracelet-pour-les-autres-15309457.php>

Très bien, très bien...

J'attends avec impatience le jour où je lirai un article relatant un procès où elle défendra une victime d'origine française. Mais oui, je vais bien y arriver, je n'ai pas dû chercher assez. Ou ça ne va pas tarder.